



### ➤ Le métier

L'objectif est de former techniquement et pédagogiquement des moniteurs en leur transmettant des connaissances théoriques et des savoir-faire afin qu'ils puissent exercer de façon autonome.

- **Encadrer les activités** : le moniteur réalise et met en oeuvre son action d'animation, d'initiation ou d'enseignement pour tous publics, il veille à la sécurité des pratiquants, des tiers et de lui-même ;
- **Accueillir le public, animer la structure, promouvoir des activités** ;
- **Soigner, entretenir et assurer la maintenance** : il participe aux soins journaliers et périodiques des équidés, il participe à l'entretien du matériel et à la maintenance des installations ;
- **Valoriser la cavalerie** : il évalue et travaille la cavalerie en fonction de l'activité envisagée ;
- **Organiser et gérer la structure** : il participe à l'organisation des activités de la structure, il planifie et coordonne les activités, l'utilisation des équidés, du matériel et des installations, il participe à la gestion administrative et financière. Il sait créer des supports de communication pour valoriser les activités.

### ➤ Les débouchés

Le titulaire d'un BPJEPS Activités Équestres exerce le métier de moniteur d'équitation au sein d'association, de club sportif ou d'entreprise. Il exerce des missions autour de l'animation, l'enseignement de l'équitation et la préparation aux premiers niveaux de compétition.

### ➤ Objectifs et modalités pédagogiques

La formation se déroule sur un volume horaire de 665 heures en organisme de formation. Elle s'organise autour des 4 blocs de compétence du BPJEPS :

BC 1 : Concevoir et mettre en oeuvre des projets d'animation, dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation

BC 2 : Valoriser les activités et les projets d'une structure dans le champ du sport ou de l'animation

BC 3 : Concevoir, conduire en sécurité et évaluer des cycles et des séances d'apprentissage des activités équestres dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure

BC 4 : Assurer les soins, la gestion et l'éducation des équidés ainsi que l'entretien des matériels pédagogiques spécifiques aux activités équestres.

### La certification

La validation des 4 blocs de compétence se fait au cours de la formation, et conformément aux recommandations de la DRAJES, sous forme de : réalisation de dossiers, soutenances, évaluations pédagogiques en animation, évaluations écrites et épreuves techniques à cheval.

Pour chaque épreuve de BC, les membres des commissions transmettent les documents d'évaluation au jury régional DRAJES afin que celui-ci puisse statuer en fin de formation.

## ➤ Les conditions d'accès à la formation

- Être âgé(e) d'au moins 18 ans ;
- Être titulaire de la validation des Tests d'Exigences techniques Préalables à l'entrée en formation ;
- Disposer d'une attestation de formation de base aux premiers secours (PSC1, AFPS, SST...) ;
- Avoir le niveau galop 7 ;
- Avoir un certificat médical de non contre-indication à l'enseignement et à la pratique des activités équestres y compris en compétition, datant de moins de trois mois à l'entrée en formation ;
- Disposer d'une structure d'alternance et un financement de formation.

## ➤ L'entretien de validation de candidature

Le candidat au BPJEPS Équitation réalisera :

- Une épreuve écrite sur un sujet en lien avec l'animation et les connaissances théoriques ;
- Un entretien de 30 minutes sur la cohérence du projet professionnel, les motivations, l'expérience en animation et le financement prévu/alternance ;
- Un test pratique à cheval : dressage, saut d'obstacles...

## ➤ La poursuite de parcours

Le titulaire du BPJEPS Équitation peut poursuivre son parcours avec une formation DEJEPS spécialité « Animation Socio-éducative ou Culturelle » mention « Développement de Projets et Territoires et Réseaux » et « Animation sociale » ou un Certificat Complémentaire de Direction d'Accueil Collectif de Mineurs (CC DACM) dispensés au CPA Lathus.

Le titulaire peut également suivre une formation DEJEPS mention « Dressage », mention « CSO » ou mention « CCE ».

## ➤ Le coût

Devis établi en fonction des profils (nous consulter).

La formation est accessible en apprentissage, les coûts pédagogiques sont pris en charge par l'employeur.

## ➤ Les chiffres clés

Lors de la dernière promotion, 80 % des stagiaires inscrits ont obtenu leur diplôme.

À l'issue de la formation : 1 CDD long / 1 contrat d'intérimaire / 2 réorientation de secteur / 2 CDI / 1 auto entrepreneur.

## ➤ Les dates clés

Test d'Entrée Préalable : 30 juin 2026 ou 04 septembre 2026

Formation : du 28 septembre 2026 au 17 décembre 2027

### Les + de la formation :

- Suivi personnalisé et accompagnement à la recherche de financement / structure d'alternance
- 2 sites de pratiques : Lathus & Montmorillon
- Découverte de pratiques équestres : tir à l'arc, horseball, equifeel
- Hébergement possible à proximité
- Espace de restauration

### Contact au CPA Lathus

**Claudie GIRAULT**

Secrétaire du Service Formation

05.49.91.87.14

formation@cpa-lathus.asso.fr



### Référent Handicap

**Olivier Picard**

o.picard@cpa-lathus.asso.fr